



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 février 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 février 2001

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal  
de la Culture (OMC)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010862001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001**

**Vie Associative/Jumelages**

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal  
de la Culture (OMC)**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal de la Culture (OMC)

Au titre de 2001 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'Office Municipal de la Culture (OMC) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-joint.

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal de la Culture, les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 2000 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2001, qui lui ont été demandés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)